

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 12
présents : 9
votants : 10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-neuf heures et trente-cinq minutes
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPERRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2019,

Conseillers présents : N. DUPERRET, L. DUPAIN, C. GERNIGON F. VULLIET, D. ROULLET, F. CHAGNOUX, J. COUTURIER, C. FAVRE, R. PETTITT arrivée à 19h40
Conseiller excusé : E. BOYMOND, F. DE NEVE donne pouvoir à D. ROULLET
Conseiller absent : N. GUINAND

Monsieur le Maire informe que sont excusés : F. DE NEVE qui donne pouvoir à D. ROULET et. E. BOYMOND est également excusés sans pouvoir ;

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018.

M. le Maire informe qu'a été rajouté au compte rendu de la séance du 13 décembre 2018, la délibération des chèques déjeuners. Il demande s'il y a des questions ou des remarques, aucune demande n'est faite. Le compte rendu est approuvé.

2- DELIBERATION 2019-08
NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans son alinéa 1^{er} que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un secrétaire pour la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance et il est ensuite procédé au vote :

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Désigne M. Laurent DUPAIN secrétaire de séance.

3- DELIBERATION 2019-09
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2018

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le compte de gestion établi au titre de l'exercice 2018

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Approuve** le compte de gestion établi au titre de l'exercice 2018

R. PETTITT rejoint le conseil municipal en cours de séance à 19h40 et prend part au vote de la délibération 2019-10.

4- DELIBERATION 2019-10

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle lors de la présentation du compte administratif et ne prendra pas part au vote.

Sous la présidence de M. Laurent Dupain, 1^{er} adjoint, les membres du conseil municipal examinent le compte administratif dressé au titre de l'exercice 2018 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 875 422.42 €
Recettes : 1 136 578.53 €
Résultat 2018 : 361 156.11 €

Section d'investissement :

Dépenses : 436 834.03 €
Recettes : 626 979.49 €
Résultat 2018 : 1 078 400.01 €

Au vu du résultat de l'exercice antérieur (2017), le résultat cumulé de l'exercice 2018 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté :	428 379.29 €
Résultat 2017 (affecté en investissement) :	328 379.29 €
Dépenses 2018 :	875 422.42 €
Recettes 2018 :	1 136 578.53 €
Résultat 2018 :	261 156.11 €
Résultat cumulé fin 2018 à affecter :	361 156.11 €

Section d'investissement :

Résultat antérieur reporté :	888 254.55€
Dépenses 2018 :	436 834.03€
Recettes 2018 :	626 979.49€
Résultat 2018 :	190 145.46€
Résultat cumulé fin 2018 à affecter :	1 078 400.01€

Le résultat global de clôture de l'exercice 2018 s'élève à la somme de 1 439 556.12 €

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le compte administratif établi au titre de l'exercice 2018
- **De reporter** l'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 120 000.00€
- **D'affecter** le résultat de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 241 156.11 €
- **De reporter** l'excédent de la section d'investissement au compte 001 pour un montant de 1 078 400.01€

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Approuve** le compte administratif établi au titre de l'exercice 2018
- **Reporte** l'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 120 000.00€
- **Affecte** le résultat de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 241 156.11 €
- **Reporte** l'excédent de la section d'investissement au compte 001 pour un montant de 1 078 400.01€

5- DELIBERATION 2019-11

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR L'EXERCICE 2019

M. le Maire rappelle qu'il convient de décider du taux des taxes locales pour l'année 2019. En 2018, les taux étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 15,06 %
Taxe foncière bâti : 7,80 %
Taxe foncière non-bâti : 31,03 %

M. le Maire propose de maintenir le taux des taxes locales au même niveau que l'année dernière.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

- **Fixe** les taux des taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 15,06 %
Taxe foncière bâti : 7,80 %
Taxe foncière non-bâti : 31,03 %

6- DELIBERATION 2019-12
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de voter, avant le 15 avril de l'exercice en cours, le Budget Primitif.

Au vu du document présenté, qui résulte d'un travail présenté en réunion à l'ensemble des conseillers municipaux présents lors de la séance de présentation du 14 mars 2019, le budget primitif 2019, écritures réelles et d'ordres, s'équilibre comme suit :

- En section de Fonctionnement à : **1 179 031.00 €**
- En section d'Investissement à : **1 856 957.12 €**

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'Approuver** le Budget Primitif au titre de l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement (montants en Euros)

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	344 830.00
012 Charges de personnel	272 700.00
014 Atténuation de produits	26 600.00
022 Dépenses imprévues	60 000.00
023 Virement à la section d'investissement	6 401.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	115 000.00
65 Autres charges de gestion courante	272 000.00
66 Charges financières	52 000.00
67 Charges exceptionnelles	29 500.00
TOTAL	1 179 031.00

RECETTES	
002 Excédent de fonctionnement reporté	120 000.00
013 Atténuation de charges	4 000.00
70 Produits des services du domaine	22 800
73 Impôts et taxes	558 000.00
74 Dotations et participations	458 611.00
75 Autres produits de gestion courante	10 120.00
77 Produits exceptionnels	5 500.00
TOTAL	1 079 031.00

Section d'Investissement (Montant en Euros)

DEPENSES	
020 Dépenses imprévues	39 400.00
16 Remboursement d'emprunts et dettes	102 500.00
20 Immobilisations incorporelles	25 000.00
204 Subventions d'équipements versés	136 500.00
21 Immobilisations corporelles	309 057.12
23 Immobilisations en cours	915 500.00
458101 Total des immobilisations pour compte de tiers	329 000.00

TOTAL	1 856 957.12
-------	---------------------

RECETTES	
001 Solde d'exécution reporté	1 078 400.01
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	241 156.11
021 Virement de la section de fonctionnement	6 401.00
040 Opération d'ordre de transfert entre section	115 000.00
10 Dotations, Fonds divers et réserves	40 000.00
13 Subvention d'équipement.	41 500.00
27 Autres immobilisations financières	5 500.00
458201 Opération pour compte de tiers	329 000.00
TOTAL	1 856 957.12

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Approuve** le Budget Primitif au titre de l'exercice 2019 présenté.

7- DELIBERATION 2019-13

SECURISATION QUAI BUS ROUTE DE BEAUREGARD – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Par délibération 2017-04 en date du 9 février 2017, le conseil municipal a validé le projet d'aménagement de la route de Beauregard. L'aménagement d'un quai-bus est prévu sur cette même route.

Le montant de cette opération s'établit à la somme de 12 037.00 euros H.T.

Ces travaux seront financés sur fonds propres et inscrits au budget de l'exercice 2019.

Afin de favoriser les projets présentant un intérêt au regard de l'amélioration des conditions de circulation générale, et plus précisément, la sécurisation des arrêts de bus de transport scolaire, le Département offre la possibilité d'obtenir une aide financière au titre de la répartition des amendes de police.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- **De solliciter** une participation financière auprès du Département de la Haute-Savoie au titre de la répartition des amendes de police,
- **D'approuver** le plan de financement présenté en annexe,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Sollicite** une participation financière auprès du Département de la Haute-Savoie au titre de la répartition des amendes de police,
- **Approuve** le plan de financement présenté en annexe,

8- DELIBERATION 2019-14

RENOVATION ET AMENAGEMENT BATIMENT MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE (CDAS)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il devient indispensable de réaménager les locaux de la Mairie et de l'accès au bâtiment.

En effet, le rez-de-chaussée ne satisfait plus aux exigences de service public, confidentialité, sécurité des agents et normes d'accessibilité de l'accueil aux personnes à mobilité réduite.

De même il convient de faciliter l'accès piéton au bâtiment de la mairie.

Afin de mener ces travaux, l'accueil sera placé face à l'entrée principale de la mairie et un espace de confidentialité et de sécurité devra être aménagé. Ce transfert implique des travaux sur la totalité du rez-de-chaussée.

L'accès à la mairie sera revu par un agrandissement des escaliers, la pose d'une main courante et une reprise l'éclairage.

Le montant prévisionnel de l'opération s'établit à la somme de 101 054.00 € HT décomposé comme suit :

Intérieur : 77 654.00 € HT

Extérieur : 23 400.00 € HT

Ces travaux seront financés sur fonds propres et inscrits au budget de l'exercice 2019.

Afin de favoriser les projets présentant un intérêt au regard de construction et rénovation de bâtiments et équipements publics, le Département offre la possibilité d'obtenir une aide financière au titre du contrat départemental d'avenir et de solidarité.

Le projet de contrat joint en annexe fixe les modalités de demande de subvention auprès du Département au titre du CDAS.

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil :

- **De solliciter** une participation financière auprès du Département de Haute-Savoie au titre du contrat départemental d'avenir et de solidarité
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Sollicite** une participation financière auprès du Département de Haute-Savoie au titre du contrat départemental d'avenir et de solidarité
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

9- DELIBERATION 2019-15

APPROBATION CONVENTION LOCATION PETITE SALLE EN JOURNEE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les termes de la location de la petite salle selon un tarif à l'heure de 4.00 euros. Ce système de location pourra être effectué uniquement en journée sur des plages horaires de 9h00 à 17h00 pour des associations ou des particuliers.

Ces locations permettront notamment de répondre à des demandes telles que des cours, des ateliers ou des réunions en journée.

Monsieur le Maire propose de valider la convention ci-jointe.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Autorise** le maire à signer toutes conventions de mise à disposition de la petite salle selon les termes de la convention présentée au Conseil Municipal.

10- COMPTE RENDU DE LA DECISION PRISE EN VERTU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014

Monsieur le Maire rend compte de la décision 2019-01 portant prolongation de la location du logement d'urgence pour une durée de 3 mois.

Mme D. Rouillet, rappelle que des solutions avaient été recherchées pour reloger l'occupant actuel. A ce titre la Communauté de Communes du Genevois avait proposé un logement sur la commune de Dingy en Vuache au 21 novembre 2018, mais une demande urgente d'hébergement a été faite pour une famille.

11- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission travaux :

Route de Beaugard :

M. le Maire rend compte de l'avancée des travaux de la route de Beaugard, il précise que le marquage et dos d'âne seront très prochainement terminés.

Un membre du conseil municipal précise qu'il y a des stationnements abusifs sur les trottoirs. M. le Maire prend en compte la remarque et dit que le nécessaire sera fait prochainement.

Route du Petit Châble :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une première rencontre a eu lieu entre le maître d'œuvre et le Syane. La commune pourra bénéficier d'une subvention du Syane de 60% sur l'enfouissement de l'éclairage public. Les travaux sont prévus pour les secteurs 1 et 2 avec une possibilité d'extension jusqu'au réseau des souterrains déjà enterrés.

Des choix sont encore à valider avec la commune de Beaumont pour le secteur 1, notamment concernant les places de stationnement.

Le tri sélectif sera pris en charge par la Communauté de Communes du Genevois.

Enfin, M. Le Maire explique qu'une réunion sera organisée avec les riverains afin de leur donner des explications sur ce projet.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est épuisé, la séance est levée à 20h45.

Présilly,
Le 1^{er} avril 2019

Le Maire,
N. DUPERRET

